

**Commune de Mauriac (Cantal)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux décembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 2 décembre 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI  
Cyrille ROLLIN  
Raymonde THESSANDIER  
Jean Jacques VAISSIER  
Olivier PRAT  
Maryse BONNET  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Jacqueline BORNE  
Jacques SERRAT  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Sylvie FENIES  
Bruno DUFAYET  
Guillaume POINAT  
Géraud MAZE  
Audrey LAFARGE  
Andrée BROUSSE  
Mireille LEOTY  
Gérard VIOLLE  
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Maryse BONNET,  
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,  
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,  
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE

Etait excusé :

Julien CHAMBON

A été désigné en qualité de Secrétaire de séance : Olivier PRAT



2022-12-09 / 14

**Ressources humaines : tableau des emplois permanents du personnel communal.**

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la Commune, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe TC  
 Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe TC

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe TC  
 Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe TC

Suppression d'un poste d'agent de maîtrise TC.  
 Création d'un poste d'agent de maîtrise principal TC

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

Cadres ou emplois	Catég.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
<b>Filière administrative</b>				
Attaché territorial principal (détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services)	A	1	1	TC
Attaché territorial	A	2	2	TC
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	1	TC
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	1	TC
Adjoint administratif Pal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	3+1	3+1	TC
Adjoint administratif Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1-1	1-1	TC
Adjoint administratif territorial	C	2	2	TC
« «	C	1	1	TNC
<b>Filière technique</b>				
Technicien supérieur principal	B	1	0	TC
Agent de maîtrise principal	C	5+1	5+1	TC
Agent de maîtrise	C	2-1	2-1	TC
Adjoint technique Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4+1	4+1	TC
Adjoint technique Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3-1	3-1	TC
« «	C	1	1	TNC
Adjoint technique territorial	C	6	6	TC
« «	C	1	0	TNC

<b>Filière médico-sociale</b>				
Educateur de jeunes enfants	A	1	0	TC
Auxiliaire de puériculture Pal 2° C1	B	0	0	TC
Agent spécialisé principal des écoles 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	TC
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	1	0	TC
<b>Filière animation</b>				
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	TC
Adjoint d'animation territorial	C	5	5	TC
«	C	1	0	TNC
<b>Filière sportive</b>				
Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	TC
<b>Filière culturelle</b>				
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	TC
<b>Police municipale</b>				
Chef de Service de Police Municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	TC
<b>Contractuels</b>				
Poste de Contractuel (Contrat de Projet)	A	1	1	TC
Poste de Collaborateur de Cabinet		1	1	TC
Poste de Contractuel Educateur de Jeunes enfants	A	1	1	TC
<u>Dans l'attente de recrutement d'un titulaire :</u>				
Garderie	C	1	0	TNC
Agent polyvalent périscolaire	C	1	1	TNC
Agent polyvalent périscolaire	C	1	1	TC
Crèche	C	2	1	TC
Agent administratif	C	1	0	TNC

**Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 09 décembre 2022**

Le Maire,



Edwige ZANCHI

Le Secrétaire de séance,

Olivier PRAT

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 015-211501200-20221209-DELB20221209_14-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022



ID : 015-211501200-20221209-DELB20221209\_14-DE